

Motion du 30 mars 2022 de MM. Pascal Altenbach, Eric Bertinat, Didier Lyon, Pierre Scherb et Christo Ivanov: «Pour un Grand Théâtre ouvert à toutes les formes de culture».

(renvoyée à la commission des arts et de la culture
par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mai 2022)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève finance 70% du budget de 60 millions de francs du Grand Théâtre de Genève;
- les divers soucis de gouvernance du Grand Théâtre pointés par la Cour des comptes;
- que le Grand Théâtre est l'institution culturelle la plus grande de Suisse romande;
- qu'en temps ordinaire 5000 personnes y sont abonnées;
- que l'institution participe au rayonnement de Genève;
- les difficultés rencontrées par les acteurs culturels lors de la pandémie, qui ont subi d'importantes pertes de chiffre d'affaires, notamment sur la billetterie;
- que le directeur général du Grand Théâtre a manifesté son intention de poursuivre la politique d'ouverture et de diversification du public et de conforter le rayonnement de l'institution tant au niveau local qu'international;
- que la Ville peut proposer la mise à disposition des locaux du Grand Théâtre à des troupes extérieures, y compris de l'étranger, lorsque les locaux sont inoccupés;
- qu'en pratique les requérants se heurtent au refus injustifié de mise à disposition des locaux vides par la direction du Grand Théâtre;
- que les requérants seraient prêts à payer pour l'usage de la salle;
- que ces refus vont à l'encontre de la volonté exprimée de rendre l'institution plus accessible à la population;
- que la tenue de spectacles par des troupes extérieures lorsque la salle est vide permettrait d'amener un public supplémentaire et, accessoirement, des recettes financières;
- que cela permettrait de diversifier la fréquentation des lieux;
- qu'actuellement la Convention relative à l'exploitation du Grand Théâtre, entre la Ville de Genève et la fondation du Grand Théâtre, prévoit l'accord exprès de la direction du Grand Théâtre pour faire bénéficier d'autres associations, institutions ou fondations à but non lucratif de la mise à disposition des locaux du Grand Théâtre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'amender la Convention relative à l'exploitation du Grand Théâtre, entre la Ville de Genève et la fondation du Grand Théâtre, pour que la mise à disposition des locaux du Grand Théâtre ne soit plus soumise à l'accord exprès ou au veto de la direction du Grand Théâtre.